



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de : GOUZEAUCOURT (59231)**

DU 09 DECEMBRE 2014

Convocation : 5 décembre 2014

affichage : 11 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances pour une réunion ordinaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11 (+ 4 pouvoirs)

Nombre de Conseillers Votants : 11 (+ 4 pouvoirs)

Nombre de Conseillers Absents : 4 pouvoirs

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : M. RICHARD Jacques – Mme BERTRAND Annie - M. OLIVIER René – M. SAVARY Arsène – Mme BILBAUT Karine - M. MUNCHOW Eric - M. PAMELLE Philippe -Mme QUATRELIVRE Martine – Mme CHOQUET Marie-Françoise – M. DECAMPS Hervé - M. DEFAWE Lucien -

Absents : Mme LEFEBVRE Delphine qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
Mme DOS SANTOS Aline qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène
Mme DELOBEL Brigitte qui donne pouvoir à Mme BERTRAND Annie
M. MONVOISIN Bruno qui donne pouvoir à M. OLIVIER René

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Monsieur PAMELLE Philippe

SITUATION D'URGENCE – HEBERGEMENT D'UNE FAMILLE

Monsieur le Maire expose la situation de la famille ARBUTINA propriétaire du logement 1442 avenue du Général de Gaulle à Gouzeaucourt, pour lequel un arrêté d'insalubrité a été établi par Monsieur le Préfet le 28/03/2014 et un arrêté du 12/06/2014 d'interdiction d'y habiter au 01/09/2014. Suite à cela des démarches ont été entreprises avec le Pact afin de leur trouver un logement. Un bail devait être signé le 4 décembre avec un propriétaire de Villers-Outréaux, celui-ci s'est rétracté au dernier moment.

Les températures devenant basses, nous avons décidé avec Madame Annie BERTRAND, Adjointe aux Affaires Sociales, de se rendre chez Monsieur et Madame ARBUTINA, nous avons constaté qu'ils étaient installés avec des radiateurs électriques, dans des conditions très précaires, qui n'assurent pas la sécurité.

Devant cette situation urgente, nous avons décidé de loger cette famille temporairement au Gîtes de Villers-Guislain durant 5 jours pour un montant de 290 euros la semaine.
Si un logement n'est pas trouvé, l'hébergement sera reconduit au gîte.

M. et Mme ARBUTINA sont propriétaires occupants du logement situé 1442, Avenue du Général de Gaulle.

Les services du PACT et de l'ADSSEAD ont vainement cherché un logement correspondant aux besoins de cette famille, dans le cadre de la loi DALO Droit Au Logement Opposable (relogement ou hébergement de ménages reconnus prioritaires et rendu complexe par le manque de logements accessibles)

Par ailleurs, une petite maison s'est soudainement libérée le 30 novembre 2014, au 454 rue d'Heudicourt à Gouzeaucourt, propriété de la Commune de Gouzeaucourt.

Une remise en état a été effectuée très rapidement.

Cette maison, à l'écart du village, n'est pas adaptée à la famille car trop petite, (le PACT exprime le souhait de 4 chambres et d'une proximité de Cambrai).

Devant l'urgence celle-ci peut être louée à cette famille, avec une convention bien cadrée. (les charges eau, gaz, edf, assurance, etc sont supportées par la famille).

Les différents services et la Sous-Préfecture seront contactés de nouveau pour le logement de cette famille.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son approbation à cette solution proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 22 h 30.

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

Le Secrétaire,
M. PAMELLE Philippe

Mme BERTRAND Annie

M. OLIVIER René

M. SAVARY Arsène

M. MUNCHOW Eric

M. DECAMPS Hervé

Mme BILBAUT Karine

Mme CHOQUET Marie-Françoise

Mme QUATRELIVRE Martine

M. DEFAWE Lucien

M. MONVOISIN Bruno qui donne pouvoir à M. OLIVIER René

Mme LEFEBVRE Delphine qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques

Mme DOS SANTOS Aline qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène

Mme DELOBEL Brigitte qui donne pouvoir à Mme BERTRAND Annie